

L'Hôtel retentit d'abord de la joye que ce retour y cautoit; & le Prince qui aime passionnement son Epouse, étoit dans des transports inexprimables. S. A. S. fit le soir un second festin de nôces, au sujet de cette reconciliation, auquel plusieurs Seigneurs & Dames furent invités : la joye étoit au plus haut comble dans tous les convives, jusqu'aux Officiers du Prince & de la Princesse, tous étoient transportés de plaisir; & le soir les deux Epoux couchèrent ensemble pour la premiere fois depuis près de trois ans qu'ils étoient séparés de corps & d'habitation. Le 17. L. A. S. accompagnées de Madame demoiselle de la Roche-sur-Yon, allèrent ensemble à Versailles, pour avoir l'honneur de saluer le Roi, & pour voir Mr. le Duc frere de la Princesse; qui leur témoigna beaucoup de joye de leur raccommodement. Le Roi a accordé au Comte de Roannez de la Maison de Gouffier, la liberté de prendre possession du Duché du feu Marechal de la Feuillade, en payant à ses Héritiers la somme dont ils conviendront pour cela. On continuë à exécuter à la rigueur la Déclaration du 14. Mai 1724. contre les Reformés du Royaume, non seulement dans les Provinces, mais même à Paris, où il s'en trouve quelques familles. Mr. Chorel Intendant de Marine à Brest, & Commissaire General des Colonies en Amerique, a été fait Intendant de Canada, à la place de Mr. Robert qui est mort en allant prendre possession de cet Emploi, & on assure que les Ambassadeurs que le Roi a nommés pour aller en diverses Cours, ne partiront qu'après la Déclaration du mariage de Sa Majesté. Le nommé Moïse riche Juif & fameux Négociant de cette Ville, a fait une banqueroute de plusieurs millions, & on a envoyé son portrait à toutes les Marechaussées du Royaume, avec ordre de l'arrêter, & de l'amener ici mort ou vif.